

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
27, boulevard Bab-Menara - TUNIS
Téléphone 5,23

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

L'ÉMIGRATION

Lorsqu'au mois de juin dernier, nous avons signalé l'importance que prenait le mouvement d'émigration des Algériens, M. de Carnières s'est aussitôt inscrit en faux contre nos informations et en a pris prétexte pour nous accuser de manœuvres déloyales, prétendant que nous cherchions à dénigrer la France et à jeter le discrédit sur son administration coloniale. Fidèle à sa tactique, il a dénaturé le sens et la portée de nos déclarations. Cependant celles-ci étaient bien nettes. Nous déplorions l'émigration, mais en même temps nous dénoncions les abus qui en étaient la cause.

Depuis, les événements nous ont donné raison. On sait, en effet, que M. le Gouverneur général de l'Algérie, ému de la situation, a ordonné une enquête. D'autre part, nous avons vu nous-mêmes, ici, de nombreuses familles d'émigrés arrêtées comme de vulgaires malfaiteurs — on ne sait en vertu de quel droit — et reconduites sous bonne escorte jusqu'à la frontière algérienne.

En Tunisie, hors certains cas isolés, on n'entendait guère, jusqu'à ces derniers temps, parler d'émigration. La réforme fiscale qui vient de s'accomplir en a fait naître l'idée. Nombreux sont les agriculteurs du Sud et du Centre qui, venus à Tunis pour porter leurs doléances aux pouvoirs publics, n'ont pas caché leur intention de quitter le pays au cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction.

Cesont là, tant pour l'Algérie que pour la Tunisie, des symptômes d'un malaise général qu'il importe de dissiper. Aussi travaillerons-nous de bon cœur, et dans la mesure de nos faibles moyens, avec les esprits impartiaux qui cherchent une issue équitable à cette crise.

L'indigène de ce pays est, en général, peu migrateur. Agriculteur et terrien, il est bien disposé à se déplacer et, quelle que soit la force du lien religieux qui le rattache à la Turquie, il n'abandonnera pas volontiers la terre de ses ancêtres pour la seule satisfaction de vivre en pays d'Islam. S'il s'expatrie, c'est que réellement il n'est pas heureux chez lui.

Il est indéniable cependant que la France a accompli, aussi bien en Algérie qu'en Tunisie, une œuvre de transformation économique admirable. Elle a fait régner la sécurité, établi des voies de communication, ouvert des écoles, créé des tribunaux, institué des hôpitaux et des infirmeries. Mais l'indigène n'a profité du progrès que dans une mesure très restreinte. Aussi est-il l'élément le plus pauvre de la population de ces deux colonies.

A quoi tient cette infériorité? Est-ce à son incapacité? Les arabophobes l'ont prétendu et continuent de le soutenir. Mais l'expérience leur donne un démenti formel. Là où l'indigène a pu trouver les moyens propres à assurer son évolution, il s'est élevé au niveau de ses concitoyens des autres races. Force est donc d'admettre que la cause de l'infériorité dans laquelle il se trouve réside dans la situation toute spéciale qui lui est faite en marge de la société européenne.

En effet, ce qui caractérise la coloni-

sation française dans l'Afrique du Nord, c'est surtout l'exclusivisme étroit dont elle s'est inspirée jusqu'à ces derniers temps. Elle s'est développée à côté et en dehors de l'indigène, que certains administrateurs ont pris l'habitude de considérer comme un élément accessoire, capable tout au plus d'assurer aux colons une main-d'œuvre bon marché. C'est de cette idée que s'inspire la Direction de l'Agriculture, qui ne se préoccupe en rien du cultivateur indigène. Dans un pays essentiellement agricole comme la Tunisie, cette administration avait un rôle important à jouer à l'égard de la population autochtone : elle l'a complètement négligé. Une autre administration, celle des Travaux publics, a longtemps ignoré qu'il existe des Arabes dans ce pays.

D'autre part, certains politiciens, qui ont rêvé de restaurer un jour sur cette terre d'Afrique la féodalité bannie de France, ont aussitôt fait appel à la théorie des races supérieures et des races inférieures, et il n'y a pas de termes injurieux qu'ils n'aient prodigués aux indigènes dans leurs journaux et dans leurs discours. Ils leur déniaient toute valeur morale, s'acharnaient à les humilier et à les discréditer, et par cela même créent autour d'eux un fâcheux état d'esprit qui se manifeste par le manque d'égards et les propos grossiers.

Dès lors, y a-t-il lieu de s'étonner que certains musulmans de ces pays émigrent? Et n'avons-nous pas ici-même, il y a deux ans, attiré l'attention sur cette importante question de l'émigration? Voici en effet ce que nous avons publié, dans notre numéro du 15 octobre 1908, sous la signature de notre collaborateur Nassah, qui fit, quelques semaines après la Révolution turque, un voyage d'études en Orient :

J'ai trouvé de nombreuses familles algériennes et tunisiennes, et non des moindres, installées à Beyrouth et à Damas, les unes avant, les autres depuis le rétablissement de la Constitution. (1) La raison de leur expatriement? Ne la cherchez pas ailleurs que dans leur amour-propre froissé, dans leur fierté blessée par les généralisations injurieuses et humiliantes d'une certaine presse et de certains gens. Aussi tous ces émigrés se sont-ils empressés de renoncer à la protection française et se disent heureux de vivre à l'ombre du croissant ottoman, loin des manifestations de dédain et de mépris familières aux arabophobes.

Et cependant, chose frappante ! à leur joie de n'avoir plus à souffrir des campagnes malveillantes et des procédés hautains, inspirés de la haine de races, se mêle un même regret qu'ils expriment tous en manière de conclusion : « Ah ! nous disent-ils, il serait pourtant si facile à la France de s'attacher le cœur des Arabes ! » Car, aux yeux de ces expatriés, l'arabophobie est le caractère propre de la politique coloniale de la France, et ils étayaient leur jugement sur certaines maladroites administratives. Ainsi, l'Algérien vous dit : « Nous avons arrosé de notre sang la frontière de l'Est, les montagnes de Kabylie et les oasis du M'zab, les rizières du Tonkin et la plaine de la Chaouïa, et la récompense de ce loyalisme a été le Code de l'indigénat et les tribunaux répressifs ! »

Le Tunisien ajoute : « Tandis que, chez eux, mes enfants sont exclus des grandes administrations de leur pays, ici toutes les portes leur sont ouvertes. Tandis que, chez moi, je ne puis concourir à l'achat des terres de colonisation, de beaucoup les meilleures, ici le Gouvernement ottoman me donne gratuitement, en qualité d'émigré, trois ou quatre méchias de terre très fertile. Enfin, ici, nous ne sommes considérés

(1) En revanche, je n'y ai rencontré aucune famille égyptienne.

ni comme des êtres inférieurs, ni comme une race déchue, mais nous sommes traités à l'égal du Turc, dont nous avons les charges et les droits... »

Peut-on dénier à ces doléances, que je reproduis presque textuellement, une large part de vérité?

Eh bien ! il ne faut pas que le nombre de ces « fugitifs de la France africaine » augmente. On a dit que Constantinople est la « Mecque politique » de trois cents millions de musulmans ; le prestige de la France, grande puissance musulmane, et son intérêt bien entendu lui commandent de s'attacher le cœur de ses sujets et de détourner ainsi leurs yeux de ce nouveau lieu de pèlerinage !

Que les vrais patriotes français réagissent contre l'œuvre néfaste entreprise par quelques politiciens aveuglés par la haine et la passion ! Que l'Administration désavoue, par des actes, toute solidarité avec les théories arabophobes et entre résolument, sans réserves ni restrictions, dans la voie du progrès et de la justice !

C'est sur les principes immortels légués par la Révolution de 89, c'est sur les nobles et grandes idées enfantées et propagées par la République Française que la Jeune Turquie travaille à reconstruire l'Empire Ottoman ! Il serait pour le moins étrange que la France ne sût pas faire bénéficier ses propres pupilles de son glorieux patrimoine !

Notre façon de voir n'a pas varié, et notre conclusion reste la même.

A. BACH-HAMBA.

BULLETIN

Au moment où la Conférence Consultative va être appelée à examiner le projet de budget pour l'exercice 1911, il nous paraît intéressant de résumer les critiques qui, maintes fois déjà, ont été formulées, dans ce journal et ailleurs, au sujet des réformes fiscales inaugurées au début de la présente année et visant plus particulièrement la population indigène.

Motivées par la réduction du taux de la *medjba*, ces réformes ont fait l'objet de quatre décrets en date du 31 décembre 1909 : le premier établissant des centimes additionnels aux différents impôts fonciers payés par les indigènes ; le deuxième unifiant le régime fiscal des céréales et réglementant à nouveau le mode de recensement des cultures ; le troisième substituant la taxe locale à la taxe sur les loyers, et enfin, le quatrième, unifiant les tarifs des droits de consommation sur les produits alcooliques.

Or, si de ce dernier décret nous n'avons pas à nous occuper, il s'en faut que nous ayons quelque chose à retrancher, bien au contraire, aux considérations que notre directeur développait dans ces colonnes, le 3 mars 1910, au sujet de la mise en application des trois autres.

C'est d'abord, en effet, le taux des centimes additionnels dont l'Administration elle-même a si bien reconnu l'exagération que, dans ses prévisions budgétaires pour l'exercice prochain, elle le réduit d'un tiers en ce qui concerne l'achour.

C'est ensuite la taxe locale de 3 % établie, en dehors des localités érigées en communes, sur les immeubles bâtis et constructions de toute nature autres que les bâtiments affectés à des exploitations agricoles, et qui, en raison de l'impression de ces derniers termes, donne lieu, dans la pratique, à des contestations et à des réclamations sans nombre.

C'est enfin, et surtout, la nouvelle réglementation du mode de recensement des cultures qui, en prenant pour base non plus la quantité de semence mise en terre, mais bien l'étendue de terrain emblavée — et ce, d'après une formule attribuant à la *méchia*, contrairement à la réalité, une superficie uniforme de dix hectares au maximum — a eu pour résultat de majorer, dans nombre de cas, de 30 à 40 % et parfois davantage, la somme autrefois réclamée pour l'achour aux agriculteurs indigènes.

Certes, aujourd'hui comme il y a quelques mois, nous applaudissons du fond du cœur au geste par lequel, en abaissant de 25 fr. 85 à 18 francs le taux de la *medjba*, le Gouvernement du Protectorat a tenu à manifester sa sollicitude pour le prolétariat des campagnes. Encore avons-nous la conviction que, dans la répartition des taxes de remplacement dont cette mesure de stricte justice nécessitait la création, on eût pu tenir un compte plus équitable des charges qui pèsent déjà si lourdement sur la propriété agricole.

Et c'est pourquoi il nous paraît que, l'heure venue pour la Conférence de discuter la partie du budget ayant trait aux impôts indigènes, l'Administration serait bien inspirée de laisser prendre au débat toute l'ampleur qu'il comporte, à ses yeux sans doute comme aux nôtres.

Dimanche dernier a paru le premier numéro du *Démocrate* hebdomadaire « politique, social et sportif » qui vient de fonder à Tunis notre ami M. Ducloux, industriel, membre de la Conférence Consultative.

A côté d'articles consacrés aux questions, d'ordre économique ou social, intéressant plus particulièrement la population européenne, nous relevons dans ce numéro, concernant la politique d'association, des déclarations marquées au coin tout à la fois du plus pur libéralisme et de la plus nette compréhension des intérêts bien entendus de la Colonie française.

Sans doute, nous n'attendions pas moins des esprits généreux qui viennent de se grouper autour du républicain éprouvé qu'est l'honorable M. Ducloux. Encore est-il certain que, dans les circonstances actuelles, l'attitude qu'ils n'ont pas hésité à prendre ne laisse pas d'être suggestive.

Aussi est-ce avec une joie sincère — et qui ne manquera pas d'être partagée par nos amis de la métropole — que le *Tunisien* salue aujourd'hui l'apparition de ce nouveau confrère.

La Réforme fiscale de 1910 et la Presse arabe

A propos des remaniements d'impôts qui ont, dès le début de l'année courante, si fortement ému nos compatriotes, la *Zohra* a publié dernièrement un article que lui avait envoyé un agriculteur indigène. En voici la substance :

Jadis, le fellah, dans les régions où l'achour se payait en nature, devait au fisc, pour chaque méchia cultivée en blé, dix ouïbas pour l'achour proprement dit, une ouïba pour frais de perception, plus une somme de trois francs pour la rémunération de la commission de recensement. La ouïba de blé valant cette année 6 fr. 60, l'impôt, si la base n'en avait pas été modifiée, se serait élevé, pour une méchia, à 75 fr. 60, soit, avec les centimes additionnels, représentant 23 %, 90 fr. 87.

Or, la quantité de grain pouvant être semée dans un méchia variait, suivant les régions, de 10 à 48 ouïbas. En effet, dans les caïdats des Ouled-bou-Salem, de Béja et de Mateur, on semait couramment 48 ouïbas, alors que dans

ceux de Medjez, de Tebourba, de Tunis et de Bizerte, on n'en semait que 40, et dans la région de Kairouan seulement 24. Chaque année, des commissions désignées par l'Administration procédaient à l'évaluation approximative des quantités de semence mises en terre. D'autre part, l'étendue de terrain utilisée pour les quantités ainsi déterminées variait elle-même de 12 à 18 hectares, suivant la qualité du sol, la nature du grain employé, le savoir-faire du sémur, le degré d'humidité de la terre, l'époque plus ou moins tardive de l'ensemencement... toutes choses, enfin, que nous savions par expérience.

Mais survient le décret beylical du 31 décembre 1909, dont l'article 2 est ainsi conçu : « Les déclarations de cultures sont faites sur la base de la méchia, d'après les quantités de semences mises en terre suivant l'usage de chaque région. En aucun cas, la méchia ne peut excéder une superficie de dix hectares ». Et alors l'Administration des Finances, s'armant de ce texte, inaugure un mode de recensement des cultures qui lui permet de réduire, à Béja et à Mateur par exemple, de 48 à 32 ouïbas la quantité de semence pouvant être employée par méchia, tout en obligeant l'agriculteur à payer pour achour 136 fr. 17 au lieu de 75 fr. 60 (centimes additionnels non compris) qu'il aurait eu à payer normalement. De la même façon, la quantité de semence à utiliser est réduite de 40 à 32 ouïbas à Medjez, à Tebourba et dans le caïdat de Tunis, de 24 à 16 dans la région de Kairouan, d'où il suit que les agriculteurs ont à payer, au lieu de 75 fr. 60, les uns 113 fr. 47, les autres 174 fr. 50. Et ce, tandis que, dans les caïdats de Bizerte et du Cap-Bon, où, par une anomalie étrange, on a maintenu les anciens taux de semence, les agriculteurs voient leur achour majoré seulement des centimes additionnels.

A noter d'autre part que la Direction des Finances, qui, autrefois, en cas d'insuffisance de récolte, faisait examiner une par une les parcelles faisant l'objet d'une demande de dégrèvement, a cette année procédé à des évaluations globales ; en sorte que, dans les caïdats de Bizerte et du Cap-Bon, où, par une anomalie étrange, on a maintenu les anciens taux de semence, les agriculteurs voient leur achour majoré seulement des centimes additionnels.

En résumé, l'agriculture indigène, déjà si cruellement éprouvée cette année du fait tant des circonstances atmosphériques que de la création de centimes additionnels à la généralité des impôts directs, voit sa condition considérablement aggravée par le système que l'Administration a cru devoir adopter pour le recensement des cultures.

Déjà nombre de nos compatriotes sont sur le point d'abandonner l'agriculture ! Nos gouvernants voudront-ils persévérer dans des errements qui, en multipliant les ruines individuelles, ne pourraient que préjudicier à l'intérêt bien entendu de la collectivité ?

Des considérations analogues sont longuement exposées dans un article de la *Hadira*, qu'il nous paraît superflu de reproduire.

« La position économique de l'Islam »

Sous ce titre, M. A. Le Chatelier, l'éminent professeur de sociologie musulmane du Collège de France, a publié, dans le numéro de juillet de la *Revue Economique Internationale*, de Bruxelles, une étude, aussi vigoureusement pensée que copieusement documentée, dont nous mettrons successivement les passages les plus remarquables sous les yeux de nos lecteurs :

Dans la statistique des humanités qui peuplent notre globe, le monde anglo-saxon, si prépondérant par son activité économique, ne représente numériquement que la moitié du monde musulman. Il compte 125 millions d'habitants pour la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, les Indes et toutes les colonies insulaires ou littorales de la race anglaise. L'Islam groupe 200 à 250 millions d'êtres humains. Son vaste domaine s'é-

tend des steppes glacées de l'Irtich et de l'Oûâ aux villes de l'Afrique du Sud, de l'archipel indien aux rivages de l'Atlantique, avec des prolongements européens jusqu'en Lituanie et en Pologne et des expansions transocéaniques jusqu'à l'Amérique et l'Australie. Tantôt rassemblés en pays d'Islam, tantôt disséminés au milieu des infidèles, les musulmans disposent, comme les Anglo-Saxons, d'une base géographique pour un rôle mondial.

La masse principale de l'Islam est en Asie. Elle comprend 170 millions de croyants, autant que la population entière des deux Amériques et de leurs mères patries, l'Espagne et le Portugal.

Avec ses 284 millions d'indigènes, l'Inde anglaise compte 62 millions de musulmans, et les Indes néerlandaises en ont 30 millions. Ces concentrations sont accompagnées de dispersions inégales. De 0,65 p. c. dans l'Indo-Chine, la proportion de l'élément musulman passe à 5 ou 6 p. c. en Chine. Elle s'élève à 92,5 p. c. pour l'Afghanistan et se maintient dans les pays voisins à 96 p. c. à Bokhara, 94 p. c. dans le Belouchistan, 93 p. c. en Perse, pour s'abaisser un peu vers l'Occident, en s'inclinant de 98 p. c. en Arabie à 86 p. c. en Mésopotamie et à 78 p. c. en Asie Mineure.

La moyenne générale du peuplement musulman n'est que de 20 p. c. pour la population Asie. Elle atteint 36 p. c. en Afrique (60 millions de musulmans sur 165 millions d'Africains). Mais la décroissance de la proportion est continue du nord au sud.

En Europe, l'élément islamique n'est en nombre qu'en Russie, avec environ 3 millions de Tartares, et dans la péninsule des Balkans, où les Turcs, les Albanais, etc. sont aussi près de 3 millions. Les autres pays européens n'ont qu'une population flottante de quelques milliers de musulmans de toutes provenances.

Ajoutons pour l'Australie et ses dépendances 40 ou 50.000 Afghans, Hindous et Malais, et pour l'Amérique entière autant de Turcs, Arabes, Chinois et nègres, nous aurons un tableau relativement exact du monde musulman.

L'énorme masse musulmane dont la structure semble au premier abord homogène, est travaillée par des forces contrastées qui tendent les unes à la rendre cohérente et les autres à disjoindre ses éléments constitutifs.

Habitudes religieuses, les mêmes partout, mœurs caractéristiques, lois sociales identiques, toutes les manifestations essentielles de la civilisation musulmane paraissent s'unifier. Deux cents millions de musulmans au moins emploient la même formule pour louer Allah et son Prophète, et les formes dissidentes des chiites et des ébadiites, des ismaélites, des khodjas, des bohras et autres diffèrent à peine. Les cinq courtes prières journalières récitées à l'appel du muezzin par tous les fidèles, aux mêmes heures de la journée, la face tournée de tous les points de l'horizon vers La Mecque; l'espoir nourri par tous d'accomplir un jour le grand devoir du pèlerinage au cœur de l'Islam, vers la sainte Kaaba; la confiance unanime dans la supériorité du Prophète Mohammed sur ses devanciers du judaïsme, du christianisme et du paganisme; la polygamie générale, le divorce facile dans tous les pays d'Islam: tout cela suggère aisément l'idée d'une société musulmane ne formant qu'une seule vaste famille, fidèle à des traditions communes et animée d'un même sentiment social.

La langue du divin Quran crée un autre lien entre les membres de la grande famille musulmane. Si l'arabe n'est parlé comme langue indigène que par cinquante millions d'Asiatiques et d'Africains, de l'Euphrate au Niger, il est psalmodié avec le Quran dans les écoles musulmanes, de la Chine à l'Afrique du Sud, des Philippines au Maroc, et pratiqué, comme langue écrite, par une élite, partout où les fidèles s'assemblent pour réciter le livre sacré du Prophète de Dieu. Ceux des peuples musulmans qui ne l'ont pas adopté ont subi son influence dans leur propre langue: par l'emploi des caractères arabes dans le persan, le turc, le malais; par l'intervention de nombreux termes arabes dans l'ourdou de l'Inde, le souahéli, le poul et le berbère de l'Afrique. Il n'est pas indifférent que la langue religieuse établisse un rapport d'idées entre les groupes humains qui vivent côte à côte dans le domaine de l'Islam. Il n'est pas sans conséquences que les idées de grandeur et de solidarité soient exprimées par les mêmes mots partout où retentit la profession de foi musulmane.

L'unité n'est cependant générale que dans le décor. Comme toute autre construction de l'esprit humain, l'Islam a subi les influences du milieu physique et topographique, des conditions ethniques, historiques et politiques. Composée de Malais, d'Hindous, de Persans, de Turcs, d'Arabes, de Berbères, de nègres, la foule cosmopolite que le mois du pèlerinage réunit à La Mecque ne s'unifie pas anthropologiquement par l'unité de rituel. Variétés de l'espèce humaine, races, peuples, toutes les individualités sociales représentées dans l'Islam ont un apport particulier qui se manifeste jusque dans la façon d'être musulman. Le Turc, avec sa foi con-

fiante et simpliste, habitué à séparer les attributions légales du spirituel et du temporel, ne ressemble pas plus à l'Arabe rêveur et philosophe, fervent de littérature coranique, que le musulman chinois, voué au culte des empereurs, ne ressemble au souahéli fétichiste de Zanzibar.

Les situations politiques ne réagissent pas moins. Cinquante millions de musulmans à peine sont gouvernés par des souverains musulmans indépendants, et trois fois autant relèvent d'Etats ou de protectorats chrétiens. La Grande-Bretagne a plus de quatre-vingts millions de sujets musulmans, la Hollande en a trente, la Russie près de vingt et la France une quinzaine. De l'Afghan à l'Hindou, du Marocain à l'Algérien, il y a tout ce qui sépare les civilisations indigènes des générations façonnées par contact à la civilisation européenne.

Unitaire par méthode et unité de forme, l'Islam est divers et contradictoire de manière d'être, ainsi qu'il convient pour une religion que son dogme révèle ne dispense pas d'obéir aux lois de l'humanité. Mais du nord de l'Asie au nord de l'Afrique, le long des rivages du Pacifique et des côtes de l'Océan Indien, sur les bords de la Méditerranée et jusqu'au littoral atlantique, partout où des êtres humains invoquent Allah, des lèvres ou du cœur, le musulman trouve des hommes qui peuvent le comprendre et l'aider. S'il n'est pas partout chez lui comme l'Anglo-Saxon en pays de langue anglaise, il retrouve partout des civilisations rapprochées entre elles par les doctrines religieuses qu'il professe et par les règles sociales qui lui sont familières.

Que la conscience des forces mondiales s'éveille dans la pensée des musulmans: qu'ils réfléchissent aux évolutions préparées, par la transformation industrielle du monde, dans les rapports des peuples que séparaient jadis l'immensité des mers et la solitude des déserts: ils sentiront naître et grandir en eux la confiance que les proportions numériques et les positions géographiques assurent au monde musulman une situation privilégiée. Ils réfléchiront, pour en tirer profit, aux lois d'équilibre des foules sociales et des nationalités qui se répartissent les 1.700 millions d'habitants de notre globe, si proches maintenant, si concentrés, si voisins par les routes de l'océan, du sol et des airs.

(A. SIEGERS.)

ÉCHOS

Un hôte

M. le sénateur Pédebidou, rapporteur du budget du Protectorat pour l'exercice 1911, dont la sympathie pour la population indigène s'est, en toutes circonstances, hautement manifestée, est en ce moment à Tunis.

Nous le prions d'agréer, avec nos souhaits de bienvenue, l'hommage de notre très respectueux dévouement.

La présidence du Tribunal mixte

Par décret beylical en date du 28 octobre 1910, M. Fropp, ancien vice-président du Tribunal civil de Tunis, a été nommé président du Tribunal mixte immobilier.

Tous ceux qui, comme nous, ont pu apprécier la stricte impartialité et la haute compétence juridique de M. Fropp, applaudiront avec nous à l'avancement qui fait de ce distingué magistrat le digne successeur de M. Paul Dumas, aujourd'hui président du Tribunal civil de Tunis.

Nous prions le nouveau président du Tribunal mixte d'agréer nos bien sincères et bien respectueuses félicitations.

Distinction

La Société Académique d'Histoire Internationale vient de décerner une médaille d'honneur à notre excellent ami M^e Fitoussi, avocat au barreau de Tunis, pour son remarquable ouvrage: *L'Etat Tunisien*.

Nous prions le nouveau lauréat d'agréer nos bien cordiales félicitations.

Dans le Nichan

Notre ami M. Marcel Plessix, ingénieur E. P. et directeur de la Tunisie Industrielle, vient d'être promu commandeur dans l'ordre du Nichan-Iftikhar.

Nous le prions d'agréer nos bien cordiales félicitations.

Deuil

Vendredi dernier ont été célébrés, au milieu d'une affluente considérable comprenant toutes les notabilités de la Colonie française et des Colonies étrangères, et à laquelle s'était joint M. le Résident Général Alapetite, entouré de ses maisons civile et militaire, les obsèques de M. J.-B. Pédelupé, agent général à

Tunis de la Compagnie de Navigation Mixte, décédé la veille, à l'âge de 63 ans, à la suite d'une longue et très cruelle maladie.

Par son inaltérable bienveillance et sa grande servabilité, M. J.-B. Pédelupé s'était acquis depuis longtemps la sympathie générale. A sa veuve, à ses fils, ainsi qu'aux familles Alix, Ponzevera et Sergère, que cette mort plonge dans le deuil, nous adressons de bien respectueuses et bien sincères condoléances.

La Manufacture de tapis de Kairouan

La Société qui a si courageusement repris, avec les encouragements et l'appui du Gouvernement, la rénovation des procédés de fabrication qui firent autrefois la réputation des tapis de Kairouan, a tenu dernièrement son assemblée générale annuelle.

M. Moktar Mrabet, vice-président, dans un discours très intéressant, a relaté la marche de la Société au cours du dernier exercice et souligné, parmi les améliorations réalisées, l'installation d'une teinturerie modèle, l'agrandissement de plusieurs ateliers et la participation, fort honorablement récompensée, de la Société aux Expositions de Sousses et de Bruxelles, ainsi que la distinction dont elle a été l'objet, par l'attribution d'une médaille d'argent, de la part de la Société Nationale d'Encouragement au Progrès, qui a son siège à Paris.

Le vice-président a surtout insisté sur la transformation complète dans les procédés de teinture et de fabrication, ainsi que sur les résultats encourageants déjà obtenus. Il a parlé avec reconnaissance de l'appui précieux apporté à la Société par M. Charléty, directeur général de l'Enseignement public, M. Ph. Bériel, inspecteur général de l'enseignement professionnel des indigènes, M. Monge, M. Guy, M. Monchicourt et M. le caïd de Kairouan. Enfin, il a fait connaître que les résultats financiers n'étaient pas moins satisfaisants que ceux de l'année précédente.

Avec M. Moktar Mrabet, nous remercions et félicitons bien chaleureusement tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre excellente.

Une fête sportive

Dimanche soir, dans leur local de la rue Marcey, le Club Gymnastique Français et l'Alliance Sportive, réunis sous la présidence de M. le sénateur Pédebidou, célébraient la remise à l'Alliance Sportive d'un drapeau français qui lui était offert par son aîné, le Club Gymnastique.

Autour de la table d'honneur s'étaient groupés de nombreux invités de marque aux côtés de M. le sénateur Pédebidou, qui, répondant à une allocution de M. Duclos, président du Club, a, dans une charmante improvisation, dit l'estime et la sympathie qu'il professait de longue date pour notre ami, et félicité chaleureusement les présidents des deux sociétés pour les merveilleux résultats qu'a obtenus leur patriotique initiative. Il a dit la nécessité qu'il y a, pour la Tunisie comme pour la France, à préparer des générations fortes, ajoutant que les hommes de cœur qui, ici, s'étaient attelés à cette tâche pouvaient, en toutes circonstances, compter non seulement sur sa sympathie, mais même sur son concours effectif.

La remise du drapeau par M. Duclos à M. Jules Bessis, président de l'Alliance Sportive, a eu lieu au milieu de l'enthousiasme général. M. Jules Bessis, profondément ému, a dit qu'à l'abri des trois couleurs, les jeunes israélites de l'Alliance Sportive tiendraient à honneur de continuer leur préparation militaire qui, en les rendant aptes à contracter des engagements dans l'armée française, leur permettra un jour de revendiquer et d'obtenir la qualité de citoyens français.

La culture maraîchère

Notre ami M. Sellam Zaouche, membre de la Société d'Horticulture de Tunisie, vient de faire paraître en brochure une étude très substantielle qu'il avait présentée à la Société, au cours d'une de ses dernières assemblées générales, sur « la culture maraîchère, la culture fruitière

et la floriculture chez les indigènes de Tunisie ». Il y fait clairement ressortir l'intérêt qu'il y aurait, à tous les points de vue, à développer, chez ceux des Tunisiens qui s'adonnent à cette industrie, l'éducation professionnelle.

Tous nos compliments à M. Sellam Zaouche, dont la brillante participation à maintes expositions horticoles, en Tunisie et ailleurs, a depuis longtemps consacré la compétence.

Baccalauréat

Dans la liste des jeunes gens qui viennent de subir avec succès, à Alger, les examens du baccalauréat (1^{re} partie), latin-langues vivantes, nous relevons avec une vive satisfaction le nom de M. El Bahri Abdessetar, ancien élève du Collège Sadiki.

Nous adressons à notre jeune compatriote de bien sincères et bien cordiales félicitations.

"Le Tunisien" à l'Exposition de Bruxelles

Nous sommes officiellement avisés que le Tunisien, dont une collection figurait dans l'exposition de la Section coloniale française, classe 117 B (Procédés de colonisation) à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles, a obtenu du Jury des récompenses un « Diplôme de grand prix en collectivité ».

Nous ne pouvons qu'enregistrer avec une vive satisfaction cette distinction éminemment flatteuse.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif chagrin la mort du vénéré « zahar » Ali Chérif, décédé dans sa magnifique villa de Haouche-el-Dgab, à Mustapha-Supérieur.

Ali Chérif, proche parent de l'émir Abd el Kader, était un des derniers rejetons de cette noblesse arabe qui eut en Algérie son heure de gloire. Il avait combattu aux côtés du général Yousofi et reçut la croix de la Légion d'honneur alors que, tout jeune encore (trente ans à peine) il gagnait à la pointe de son épée les épaulettes de capitaine de spahis.

Ali Chérif, de parfaite éducation, avait passé sa jeunesse à Paris, où le lycée Saint-Louis le compta parmi ses meilleurs élèves.

Rentré dans la vie civile, le regretté capitaine mit au service des intérêts généraux du pays — dont il ne séparait pas la cause de ses coreligionnaires — un zèle et un dévouement que le Gouvernement français tint à récompenser par la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Il fut, peut-on dire, membre inamovible tant du Conseil général d'Alger que du Conseil supérieur de l'Algérie. Généreux et loyal, Ali Chérif emporta avec lui l'affection et l'estime de toute la population algérienne sans distinction de race ou de religion.

Puisse le caractère officiel qui fut donné à ses obsèques comme aussi la manifestation de sympathie à laquelle s'est livrée à cette occasion toute la presse algérienne, atténuer quelque peu l'immense douleur de sa famille, à qui nous adressons, pour notre part, de bien affectueuses condoléances.

Cours d'adultes

Dans la liste des cours d'adultes organisés à Tunis par la Direction générale de l'Enseignement public et qui vont reprendre ces jours-ci, nous relevons que différents cours de français sont mis plus spécialement à la disposition des indigènes, aux lieux, jours et heures ci-dessous:

Ecole de la rue d'Italie (3 cours). — Professeurs: MM. André (débutants), Surdon (2^e cours), B. Chamboncel (3^e cours); lundi, mercredi, samedi, de 6 h. 30 à 7 h. 30 du soir. Première leçon: mercredi 2 novembre.

Ecole de la rue Bou-Kris (2 cours). — Professeurs: M. Candille; lundi, mercredi, samedi, de 6 h. à 7 h. du soir. M. Languèche; mardi, de 6 h. à 7 h. du soir. Première leçon: mercredi 2 novembre.

Ecole de la rue du Fer. — Professeur: M. Bénazet; mardi, jeudi, samedi, de 6 à 7 h. du soir. Première leçon: jeudi 4 novembre.

Nous félicitons tout particulièrement la Direction générale de l'Enseignement public du zèle avec lequel elle s'attache, depuis deux ans, à développer, par le

moyen des cours d'adultes, la connaissance de la langue française parmi la population indigène.

LE BUDGET DE 1911

Evaluations des recettes. — Améliorations envisagées. — Le projet d'emprunt. Pour gager l'emprunt

La Résidence Générale vient de faire distribuer aux membres de la Conférence Consultative le projet de budget de l'Etat et des établissements publics annexes pour l'exercice 1911. Ce projet est précédé d'une notice dans laquelle nous puissions les renseignements suivants:

Le budget ordinaire de 1911 présente un chiffre d'évaluation de recettes de 51.523.140 francs.

Les prévisions de recettes pour l'exercice 1910 ne s'élevant qu'à 47.206.340 francs, il en résulte que les prévisions de 1911 sont supérieures à celles de 1910 à concurrence de 4.316.800 francs.

Dans cette augmentation figurent: 1^o Une somme de 1.430.000 francs représentant la subvention forfaitaire que la Métropole doit verser à la Tunisie en vertu de la loi récente du 11 avril 1910 pour la garantie d'intérêt de la ligne de la Médjerda; à cette recette correspondent d'ailleurs la provision d'une dépense égale pour le paiement de cette garantie à la Compagnie Bône-Guelma.

2^o La somme de 1.600.000 francs à laquelle est évalué le produit de la réforme des droits de timbre et d'enregistrement et de l'établissement des droits de licences destinés à gager une première tranche de 40 millions de l'emprunt de liquidation des travaux de chemin de fer en cours.

Le surplus de l'augmentation des évaluations de recettes pour 1911, par rapport à celles de 1910, ressort donc à 1.286.000 francs.

C'est sur cette plus-value que les divers Services publics ont reçu les augmentations de crédit qu'ils sollicitent pour 1911. Bien que, suivant l'usage, ils aient demandé plus qu'il n'a été possible de leur accorder, car leurs demandes ont dû être réduites de près de 600.000 fr., il est certain qu'il a été donné une très large satisfaction aux besoins reconnus urgents et nécessaires.

Parmi ces besoins nous citerons: Un premier renforcement des troupes du Maghzen par la création de 20 méharistes pour la défense de la nouvelle frontière tripolitaine; La création sur cette frontière, à Bir-Mechinguig, d'un nouveau poste du service des Affaires indigènes.

Le relèvement à concurrence de 10.000 fr. du crédit affecté à l'indemnité familiale du chef des familles indigènes ayant plus de trois enfants;

Le développement des infirmeries, des dispensaires et du service des médecins de colonisation;

L'augmentation de la subvention à l'hôpital civil français;

Le renforcement des forces de police et la prévision des dépenses de la gendarmerie française, récemment mise par la Métropole à la charge du budget tunisien;

Le développement du service pénitentiaire;

Le développement des frais de la justice française;

La réorganisation et l'amélioration de la justice indigène;

L'extension de tous les Services de l'Enseignement;

Le relèvement du crédit d'entretien des routes;

Le renforcement des effectifs de divers Services et le relèvement de traitement du petit personnel indigène des Finances, etc.

En dehors des recettes spéciales, le budget 1911 disposera, pour les besoins exceptionnels, d'un excédent du budget de 1909 s'élevant à 4.200.000 francs.

Ces besoins sont les suivants:

Agrandissement de la manufacture des Monopoles;

Construction de nouvelles lignes télégraphiques et téléphoniques;

Construction de bâtiments civils, notamment d'écoles, Services de colonisation;

Travaux du port, etc., etc.

Rien n'est prévu, dans cette énumération, pour les chemins de fer. Il y sera fait face en 1911 par la voie de l'emprunt. Les variations subies par les programmes de chemins de fer de 1902 et de 1907 et l'objet du nouveau programme se traduiront par une dépense complémentaire de 60 millions à couvrir par un emprunt de liquidation de 50 millions et une imputation fiscale de 10 millions sur les réserves du Trésor.

La Conférence Consultative aura à décider les voies et moyens par lesquels cet emprunt pourra être gagé.

Les deux millions nécessaires à ce gage, la Tunisie ne peut les trouver que dans la création

l'impôt nouveau. Le Gouvernement suggère de recourir, à cet effet, à la réforme des droits de timbre et d'enregistrement, et à l'établissement de droits de licences.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Démocrate*, de Tunis, dont nous signalons plus haut l'apparition, consacre à la politique d'association un excellent article où nous lisons :

..... La politique de «refoulement» ne s'est pas un instant posée à l'esprit des organisateurs du Protectorat, mais, au contraire, le désir d'occuper et de développer ce pays en collaboration — pressenti de plus en plus intime — avec les indigènes.

Pour ce faire, deux parties se trouvant en présence, il fallait le consentement de chacune d'elles. C'est pour nous un devoir, dès le début de cet article, de rendre cette justice aux protégés de la France que la première étape a été franchie par eux, sous la foi des traités intervenus, avec une correction qui constitue un exemple peut-être sans précédent. Nous n'hésitons pas à ajouter que cette attitude a été d'autant plus méritoire de leur part qu'il s'est fallu de beaucoup que la partie la plus nombreuse et la plus... remuante des premiers Français venus ici ait été composée d'hommes partisans, ou simplement respectueux, du régime républicain que la métropole avait librement choisi après l'effondrement du second Empire.

Trente ans ne se sont pas écoulés, et nous avons la satisfaction de constater que déjà, grâce à cette bonne volonté apportée par les Tunisiens, il est possible à un groupe, formé par les plus évolués d'entre eux, de publier un journal qui paraît en deux éditions, française et arabe, dont la seconde est la reproduction littérale de la première, et dans lequel il est écrit, sous la signature de notre ami M. Ali Bach-Hamba, que le Protectorat français n'est plus à discuter et que les sujets tunisiens doivent franchement l'accepter.

..... Eh bien ! — qui l'eût cru ? — des déclarations aussi précises, faites par des hommes qui ajoutent que ce n'est pas le ferment de haine mais bien un peu de l'âme de la France qui a pénétré leur jeunesse avec le souffle de ses poètes et les hautes conceptions de ses penseurs n'ont pas eu l'heur de trouver ce qu'on appelle une bonne presse.

L'accueil qui leur a été fait par les ennemis systématiques des indigènes ne pouvait être autre que ce qu'il a été. Ces hommes ne pouvaient laisser échapper l'occasion qui s'offrait à eux d'adresser de nouvelles injures... aux Jeunes Tunisiens, en réalité seulement exécutés parce qu'ils travaillent à l'émancipation des « meskines », à l'éducation du prolétariat indigène.

..... Nous avons été plus surpris des critiques adressées à M. Ali Bach-Hamba, sous la forme la plus courtoise, nous le reconnaissons, par le bulletin de la *Dépêche Tunisienne*. Que notre confrère nous permette de lui dire qu'il s'est montré vraiment trop exigeant. Parce que le directeur du *Tunisien* constate que ses coreligionnaires — qu'il s'efforce de faire évoluer — sont panislamistes et turcophiles, on lui fait grief de ces sentiments, à lui qui ne dissimule pas ses préférences pour la France. Et, parce qu'un des collaborateurs de M. Bach-Hamba explique que, pour mieux travailler au relèvement matériel et moral de leurs compatriotes, les Jeunes Tunisiens « évitent soigneusement de faire quoi que ce soit qui puisse leur laisser supposer qu'ils se sont détachés d'eux, qu'ils ne vibrent plus à l'unisson avec eux », on leur reproche cette tactique, et on la trouve insuffisante.

Quelle impatience et quelle sévérité ! Nous estimons que les Jeunes Tunisiens sont dignes de plus de ménagements. Nous suivons avec le plus grand soin les efforts qu'ils font en vue d'amener leurs compatriotes à une collaboration sincère avec la nation protectrice, et nous nous plaidons à leur rendre justice pour l'attitude ferme et courageuse qu'ils ont prise. Mais, non contents de leur crier : Bravo ! nous nous proposons de faire en sorte qu'ils ne se sentent plus isolés. Jusqu'à ce jour, en effet, la seule presse qui se soit fait entendre ici a été la presse réactionnaire et nationaliste, dont la principale argumentation a consisté à cracher son mépris pour les soi-disant races inférieures. Et cette considération ajoute beaucoup au mérite de M. Ali Bach-Hamba ou de ses amis, qu'ils n'aient pas été découragés par les attaques violentes et le parti pris de méfiance qu'ils n'ont pas cessé de rencontrer.

Cette constance, cette confiance dans la réussite de la tâche entreprise font le plus grand honneur à leur caractère. Nous les en félicitons bien sincèrement.

Verser des larmes de crocodile sur la situation misérable de la masse des indigènes, s'intituler pompeusement leurs protecteurs, plus même, leurs bienfaiteurs, et, en même temps, prodiguer des invectives à l'adresse des Jeunes Tunisiens, qui prétendent instruire cette masse et lui inculquer la notion de dignité et le désir du mieux-être, telle est la comédie que la presse dont nous parlions a jouée jusqu'aujourd'hui.

C'est une comédie sinistre, qui n'a que trop duré. Le Gouvernement français ne s'y est pas trompé, et l'on sait l'avertissement sévère qu'il a donné aux partisans de la politique des poings fermés.....

L'Automobile de Delahaye est la meilleure parmi les bonnes voitures

“ EN TUNISIE ”

Exposé sommaire de quelques problèmes tunisiens

(Extrait de la Revue indigène, numéro de juin-juillet 1910)

SEITE (4)

LA COLONISATION INDIGÈNE

J'ai dit qu'il y avait une forme de la colonisation qui se faisait par et pour l'indigène. Cela est tellement vrai que force est bien de poursuivre cette colonisation dans les régions où l'Européen s'acclimaté difficilement. Et c'est ainsi que les Gouvernements généraux de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Equatoriale ont donné cette forme de colonisation comme but principal à leurs efforts. Ailleurs, comme à Madagascar et en Indo-Chine, on a poursuivi à la fois les formes de colonisation exogène et endogène. Et l'on tend maintenant à donner à la seconde le pas sur la première.

Il semble qu'il en doive être de même en Tunisie. Et en voici les raisons.

La colonisation par immigration a des limites. Ces limites sont fixées aussi bien par la puissance de natalité de la nation qui colonise que par la variété des directions prises par ses éléments d'émigration. C'est ainsi que si l'on pouvait diriger l'émigration annuelle française vers la Tunisie au lieu de la laisser s'éparpiller au Canada, au Brésil, en République Argentine ou vers d'autres parties du monde, la limite de colonisation serait alors déterminée par la puissance d'absorption de la Tunisie, et non plus par la puissance d'expansion de la France. De son côté, l'élément autochtone n'est pas sans avoir sa valeur propre. Il est adapté au milieu géographique ; il est souvent prolifique. Et de ce double fait il résulte qu'il a bien droit à garder sa place au soleil dans le pays qui l'a vu naître et qu'il faut ménager aussi une place à sa descendance dans les âges proches ou lointains.

Nier ce point de vue ou proclamer qu'il n'y a pas de limites à la colonisation exogène, c'est dire qu'on est tout disposé à pratiquer tout au moins le refoulement matériel de l'élément autochtone, si même on n'est pas disposé à poursuivre, comme cela s'est produit en certains points du globe, l'extermination des races locales.

Et donc, le moment est venu de faire quelque chose directement pour l'indigène, en vue d'une colonisation qui soit propre à l'indigène.

Le colon a soin de ne s'installer que dans les régions où son travail peut le plus rapidement fructifier. Personne ne songe à le lui reprocher. Il n'en est pas moins vrai que si la colonisation était poussée intensivement, l'indigène n'aurait plus pour lui que les terres les plus pauvres.

Cette colonisation doit être préparée dans deux plans différents :

- 1° Conditions générales du pays ;
- 2° Education totale des collectivités et des individus.

Comme nous retrouverons la préoccupation de ce second point de vue dans les chapitres qui vont suivre, nous nous attachons ici au premier seulement.

Or, si l'on examine les conditions générales du pays, on constate qu'elles se définissent en deux négatives : pas d'eau, pas d'arbres. Ces deux négatives n'ont du reste rien d'absolu, et l'on pourrait, plus exactement les formuler ainsi : insuffisance d'eau, insuffisance d'arbres.

Et ces deux problèmes sont sous une étroite dépendance : pas d'eau, peu d'arbres (les jardins d'orangers de Nabeul souffrent de la difficulté de les arroser) — pas d'arbres, pas de condensation de nuages, pas de retenue des eaux de pluie quand elles veulent bien tomber, et un régime d'eaux torrentueuses.

Le mal est connu.

La Tunisie a-t-elle un plan déterminé en ce qui concerne l'eau et l'arbre ? *That is the question.* La question est bien moins de savoir si elle a exécuté des travaux éparés dans l'un ou l'autre sens, que de savoir si elle a un plan général visant la transformation générale du pays aux deux points de vue de l'eau et de l'arbre ? Deux grands Services y ont déjà pleine aptitude : Travaux publics et Colonisation. Les officiers du Sud sont attachés à une autre œuvre : celle des puits artésiens.

Mais l'œuvre de ces derniers est une œuvre toute spéciale visant le développement des oasis. Et quant aux deux grands Services dénommés, on peut, sans

médire d'eux, exprimer l'opinion qu'ils sont attachés à des projets plus particuliers dans un plan différent.

On est donc naturellement conduit à se demander s'il n'est pas temps pour la Tunisie d'instituer un Service spécial qui étudierait et réaliserait cette transformation éminemment désirable — qui n'est du reste pas l'œuvre d'un jour, mais une œuvre de longue, très longue haleine.

Ceci n'est point une proposition étrange. Elle se justifie non pas seulement par la nécessité évidente à tous les yeux, mais aussi par l'exemple des études poursuivies en Mésopotamie par l'ingénieur anglais Sir William Wilcocks, par l'exemple de ce que les Anglais ont fait en Egypte sur les plans des ingénieurs français et dont l'analogie devra être un jour entreprise sur le Niger, notre Nil.

Le problème de l'eau. — De vastes plaines, complètement nues, encerclées par des collines pelées, rasées. Dans la plaine, une tranchée qui serpente : le lit d'un oued. Surviennent des pluies : l'eau ruisselle librement sur toutes les pentes, l'oued s'emplit, se gonfle, déborde. Il pourrait féconder les terres en déposant lentement le limon dont il est chargé. Point. Son cours est éphémère et il se perd, inutile, quand il n'a pas été nuisible par une course trop rapide.

Ailleurs, un autre lit d'oued. Survient l'orage. En une crue violente de quelques heures, et presque subite, le torrent entraîne des êtres vivants, hommes et bêtes, détruit sur son passage toutes récoltes.

De l'eau à retenir quand elle tombe (reforestation des pentes), de l'eau à retenir et à garder quand elle coule, de l'eau à répartir dans des directions diverses pour faire, par le moyen de canaux, d'un torrent impétueux et dangereux, de petits ruisselets : voilà le problème auquel Gouvernement, colons et indigènes se peuvent atteler, sans risquer d'en trop faire.

Chacun y peut avoir son rôle.

Celui du Gouvernement ? Voici un cas. Pour le spécifier, il me suffit de reproduire la lettre d'un ingénieur de mes amis, déjà publiée dans la *Revue Indigène*, n° 27, juillet 1908. La lettre est datée du 29 mai de la même année :

J'étais venu en Tunisie avec l'idée de faire en petit ce que je rêvais de faire en grand au Niger. Un terrain admirablement propice pour retenir quelques millions de mètres cubes d'eau par an, une plaine de cent mille hectares facilement irrigable et autrefois irriguée. Avec le soleil tunisien, c'était du coton facile avec minimum de fret vers les ports français.

Je ne dirai pas que ce projet est tombé à l'eau ; ce serait mal connaître la Tunisie et son climat.

Mais, il est devenu impossible, par suite de la création d'un centre au point même où l'on aurait pu recueillir les eaux. Les terres partagées et vendues comme terres salines donneront peut-être de l'huile, mais les eaux d'un bassin de près de 10.000 kilomètres carrés seront perdues pour les plaines en aval...

Le seul reproche que je puisse faire à l'Administration est de ne pas avoir prévu ce que l'on pouvait faire en ce coin et de ne pas s'occuper assez de l'hydraulique agricole.

Admettez la création du Service proposé, mettez à sa tête un Wilcocks, un Promptou ou un Favard — l'auteur de cette lettre — et de pareilles fautes ne seront point commises.

Le rôle des colons ? J'ai traversé la propriété d'un colon qui a su très adroitement pratiquer une saignée à un oued permanent pour conduire l'eau dans une partie de sa propriété et dans son jardin. Cela peut être utile au voisin et c'est, en tout cas, d'un excellent exemple. — J'ai rencontré des colons qui se préoccupent de planter, pour l'utilité et pour l'agrément.

Le rôle des indigènes ? Si nous supposons qu'un Service spécial entreprenne la construction de barrages d'utilité générale, il leur appartiendra d'établir sur ces barrages les prises qui leur seront utiles et qui seront utilisées, et de faire les canalisations nécessaires. Peut-être, sans doute même, faudra-t-il, dans les premiers temps, guider et contrôler leurs travaux. Ce n'est pas impossible, soit directement, soit par l'intermédiaire d'agents indigènes spécialement formés dans ce but.

J'entends nos contradicteurs : Des canalisations ! — A quoi rêvent les puissants protecteurs ? — Ils ne rêvent pas ; ils se souviennent simplement que cela se fait ailleurs : Egypte, Perse, Chine, Amérique, et ils admettent que ce soit possible en Tunisie.

PAUL BOURDARIE.

(A suivre.)

(1) Voir le *Tunisien*, n° des 20 et 27 octobre 1910.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES QUESTIONS COLONIALES ET MARITIMES

Organe de la Société des Études Coloniales et Maritimes

Directeur : M. le baron Loïc de Cambourg
Rédacteur en chef : M. Camille Fidel
Dir^{ct}, Réd^{ct}, Adm^{on} : 16, rue de l'Arcade, Paris
Abonnement : un an : 20 fr. ; six mois : 10 fr.
Prix du numéro : 2 fr.

SOMMAIRE du numéro de septembre-octobre

L'Ottomanisme et nos intérêts nord-africains : CAMILLE FIDEL.
La défense de Bizerte. Lettre ouverte à M. le Ministre de la Guerre : D^r ARRAGON.
Les communications télégraphiques dans le Sud-Tunisien : Général PISTOR.
Paris port-de-mer. Complément au Mémoire sur la possibilité de construire un canal de dérivation de la Basse-Marne à la Basse-Seine : R. DE RAUTLIN DE LA ROY.
La question libérienne. Les prétentions étrangères et les intérêts français au Libéria : PIERRE ESCARD.
L'insurrection de la Côte-d'Ivoire en janvier 1910 : capitaine BALLABAY, lieutenant DE LUXER, lieutenant BOUDET.

LA REVUE DIPLOMATIQUE

Politique, littérature, finances, commerce international
Paraissant tous les dimanches
Fondateur : Auguste Meulemans
Directeur-Rédacteur en chef : Jules Meulemans
Adm^{on} et Réd^{ct} : 15, b^d Malesherbes, Paris.
Abonnement : France et étranger, un an : 30 fr.
Pays d'outre-mer, un an : 40 fr.
Prix du numéro : 0 fr. 80

SOMMAIRE du numéro du 23 octobre 1910

Le général Ramon Cacérés, président de la République Dominicaine : JULES MEULEMANS.
La Semaine : DIPLOMATIQUE.
Le nouveau groupement des puissances : EMILE DE FRÉMYRY.
La colonie de Madagascar : L. DUTILH DE LA TUQUE.
Choses d'Amérique : H. JALHAY, consul général de Colombie.
Au Siam.
Lettre d'Angleterre : B. DES CH.
Lettre de Suède : A. H.
Etc., etc.

SEMOULES & FARINES

JACQUES FELCE

négoceant
TUNIS - 29, rue Al-Djazira - Téléphone N° 407

LE COURRIER DE LA PRESSE

Bureau de COUPURES DE JOURNAUX
français et étrangers
FONDÉ EN 1889
21, boulevard Montmartre, PARIS (II^e)

≡ GALLOIS & DEMOGEOT ≡

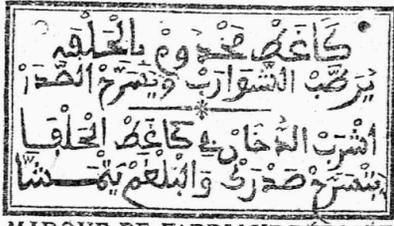
Adresse télégraphique : COUPURES-PARIS — Téléphone : 404.30

Souvenirs de Tunisie & d'Algérie

par G. Saint-Paul, médecin-major de 1^{re} classe, avec une préface de Th. Ribot, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Récompense de l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Audiffred, 1906.)
NOUVELLE ÉDITION (troisième mille)

En vente à la librairie J. Danguin
10, avenue de France — TUNIS

PRIX : 3 fr. 50



MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE



Supérieur à tous les autres Papiers à CIGARETTES CONNUS

PUR ALFA 100 FEUILLES

ALGERIAN HALFA S'PAPER

SUPERIOR-QUALITY

Ce Papier fabriqué en Angleterre avec l'Alfa de la Province d'Oranest hygiénique, il ne dessèche pas la langue et ne fatigue pas la Poitrine

Pour toutes commandes, s'adresser soit à l'Union Commerciale, rue de l'Agha, soit à MM. Zauouche et Ramella, 24, avenue de France, Tunis.

Le gérant : AIME LAPORTE
TUNIS. — Imp. Rapide, 6, rue Saint-Charles

Minoterie du Belvédère

A. ZAOUCHE & RAMELLA
BUREAUX : 24, avenue de France — TUNIS

Vente de Semoules & Farines
Achat de Blé toute l'année

LIT COLONIAL ANTIVERMINE

entièrement démontable, pièces interchangeables
transportable en deux ou trois paquets légers, non encombrants

Ce lit, dont les pièces sont rattachées entre elles par des boulons à écrou à oreillettes, n'offre pas la place d'une tête d'épingle qui ne soit sous l'œil et la main de la ménagère. Il peut être démonté entièrement et toutes les pièces mélangées, mais plus pratiquement on peut l'inspecter pièce par pièce. Par surcroît, les parties jointives seront frottées d'un ingrédient qui en éloigne toute vermine pendant plusieurs années, même avec des étés de 50°.

PRIX, variable selon les dimensions, toujours inférieur aux lits métalliques les plus simples. Majoration pour emploi de bois de hêtre. Peut recevoir chapiteaux, moulures, sculptures.

On demande un commanditaire. S'adresser à Louis NICOLAS, 33, avenue Jules-Ferry.

Renseignements généraux

NAVIGATION GÉNÉRALE ITALIENNE

Sociétés réunies FLORIO-RUBATTINO
Service postal hebdomadaire

Port de Tunis

La Compagnie délivre des tickets et connaissements à destination de tous les ports exploités par la Société : la Sicile, Sardaigne, Corse, les côtes d'Italie, Marseille, Adriatique, Levant, ports du Danube, Egypte, Tripolitaine, La Canée, mer Rouge, Indes, Chine, Amérique du Sud, Amérique du Nord, et par transbordements à Gènes en service cumulatif avec d'autres Sociétés pour l'Angleterre et les principaux ports de l'Europe.

DÉPARTS

- Tous les lundis à midi, pour Cagliari, Livourne et Gènes.
- les mercredis à 4 h. du soir, pour Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli et Malte.
- les mercredis à 8 h. du soir, rapide pour Trapani, Palerme et Naples.
- les dimanches à 7 h. du soir, pour Pantelleria, Sciacca, Mazzara, Marsala, Favignana, Trapani, Castellamare del Golfo et Palerme.

ARRIVÉES

- Tous les lundis à 8 h. du matin, de Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Tripoli et Malte.
- les mardis à 10 h. du matin, de Cagliari, Livourne et Gènes.
- les mercredis à 6 h. du matin, de Naples, Palerme et Trapani.
- les samedis à 6 h. du soir, de Pantelleria, Sciacca, Mazzara, Marsala, Favignana, Trapani, Castellamare del Golfo.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Agences locales
Agents à Tunis : MM. I. et V. FLORIO, 1, rue d'Alger.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Plâtres blanc et gris
Briques à 3 et à 6 trous
Briques pleines
Chaux et Ciments
Tuiles

MERLATON

avenue de Carthage, 28

A TUNIS

Papiers goudronnés
Carreaux en ciment
et faïence
Briques en Mâchefer
Bornes — Bois

DENRÉES COLONIALES

Gros & Demi-Gros

Mohamed et Ahmed Amor Cammoun

A SOUSSE ET A SPAZ

Importation, Consignation, Commission

EXPORTATION

de tous les produits tunisiens

MAISON DE CONFIANCE

"L'UNION COMMERCIALE"

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

PAPETERIE

Téléphone 412

DE

Téléphone 412

L'IMPRIMERIE RAPIDE

5, rue Saint-Charles, 5

TUNIS

Copies de Lettres

Registres

Fournitures spéciales pour Administrations

Carnets de Bons

et de Reçus

Plumes des Maisons BLANZY-POURE, MALLAT, HUMBOLDT, etc., etc.

Cires & Encres GARDOT, ANTOINE, FABER, etc.

Articles et Fournitures de Dessin

Papeterie de Luxe

Registres pour l'Inscription des Sucres Carnets et Bulletins pour Hôtels

Renseignements généraux

Ligne de Tunis à Bône et la vallée de la Médjerdja

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	8 20	7 15	11 55	1 12	4 19	5 15	7 20
Le Barde	6 43	7 33	12 19	1 36	5 22	6 20	8 25
Manouba	7 04	7 54	12 42	1 57	5 43	6 41	8 46
Djedida	8 11	9 01	13 15	2 10	6 01	6 59	9 04
Tebourba	8 33	9 23	13 45	2 32	6 23	7 21	9 26
Bordj-Toum	8 55	9 45	14 07	2 54	6 45	7 43	9 48
Medjez-el-Bab	9 02	9 52	14 29	3 11	7 02	8 00	10 05
Pont-de-Trajan	10 09	10 59	15 02	3 18	7 09	8 07	10 10
Souk-el-Arba	11 28	12 18	16 15	3 37	7 28	8 26	10 27
Gharmaou	12 38	13 28	17 15	3 56	7 47	8 45	10 46
Souk-Ahras	1 19	2 09	18 02	4 15	8 06	9 04	11 05
Guelms	2 05	2 55	18 48	4 34	8 25	9 23	11 24
Bône	3 40	4 30	19 35	4 53	8 44	9 42	11 43

Ligne de Tunis à Bizerte

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 20	11 55	4 19	7 20	5 40	1 12	4 19
Manouba	6 43	12 18	4 36	7 43	6 03	1 36	4 43
Djedida	7 04	12 51	4 55	8 04	6 24	1 57	5 04
Mateur (bif. sur Jelfa)	8 20	2 28	6 28	8 48	7 08	2 16	5 23
Bizerte	9 01	8 47	7 81	9 55	8 15	2 59	6 06

Ligne de Tunis à Sousse

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	7 35	2 13	10 05	1 12	4 19	5 15	7 20
Djebel-Djedid	7 58	2 36	10 28	1 35	4 42	5 38	7 43
Meurine	8 21	2 59	10 51	1 58	5 05	6 01	8 06
Manouba	8 44	3 22	11 14	2 21	5 28	6 24	8 29
Saint-Germain	9 07	3 45	11 37	2 44	5 51	6 47	8 52
Hamman-Lif	9 30	4 08	12 00	3 07	6 14	7 10	9 15
Fondouk-Djedid	9 53	4 31	12 23	3 30	6 37	7 33	9 38
Grombalia	10 16	4 54	12 46	3 53	6 60	7 56	10 01
Bir-bou-Rekba	10 39	5 17	13 09	4 16	6 83	8 19	10 24
Endaouia	11 02	5 40	13 32	4 39	7 06	8 52	10 57
Sousse	11 25	6 03	13 55	5 02	7 29	9 15	11 20

Tunis — Bir-bou-Rekba — Nabeul

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Bir-bou-Rekba	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Hamman-Lif	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01
Nabeul	7 44	4 22	6 13	8 38	6 38	9 32	7 24

Ligne de Tunis à Kalaâ-Djerda

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Djebel-Djedid	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Le Nassen	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01
Chelys	7 44	4 22	6 13	8 38	6 38	9 32	7 24
Chelys (Djebel-Oust)	8 07	4 45	6 36	9 01	6 61	10 05	7 47
Smidja (bifurcation)	8 30	5 08	6 59	9 24	6 84	10 28	8 10
Pont-de-Trajan	8 53	5 31	7 22	9 47	7 07	10 51	8 33
Tarf-Ech-Chene (quatre)	9 16	5 54	7 45	10 10	7 30	11 14	8 56
Bou-Arda	9 39	6 17	7 68	10 33	7 53	11 37	9 19
Sidi-Ayed (halte)	10 02	6 40	8 01	10 56	8 16	12 00	9 42
Gaffour (halte)	10 25	7 03	8 24	11 19	8 39	12 23	10 05
El-Akhouat (halte)	10 48	7 26	8 47	11 42	9 02	12 46	10 28
Sidi-bou-Rouis	11 11	7 49	9 10	12 05	9 25	13 09	10 51
Sidi-Sers	11 34	8 12	9 33	12 28	9 48	13 32	11 14
Les Salines (bifurc.)	11 57	8 35	9 56	12 51	10 11	13 55	11 37
Les Zouanines (halte)	12 20	8 58	10 19	13 14	10 34	14 18	11 60
Edja-Ksour	12 43	9 21	10 42	13 37	10 57	14 41	11 83
Am-Seris	13 06	9 44	11 05	14 00	11 20	15 04	12 06
Fedj-et-Tameur (bifurc.)	13 29	10 07	11 28	14 23	11 43	15 27	12 29
Qued-Sarrath (bifurc.)	13 52	10 30	11 51	14 46	12 06	15 50	12 52
Kalaâ-Djerda	14 15	10 53	12 14	15 09	12 29	16 13	13 15

Embranchement du Kef

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Gaffour	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Les Salines (bifurc. Kalaâ-Djerda)	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01
Zitane	7 44	4 22	6 13	8 38	6 38	9 32	7 24
Le Kef	8 07	4 45	6 36	9 01	6 61	10 05	7 47

Ligne de Tunis à Hammam-Lif

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Djebel-Djedid	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Meurine	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01
Manouba	7 44	4 22	6 13	8 38	6 38	9 32	7 24
Saint-Germain	8 07	4 45	6 36	9 01	6 61	10 05	7 47
Hamman-Lif	8 30	5 08	6 59	9 24	6 84	10 28	8 10

Embranchement de Zaghouan

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Smidja (bifurc. Kalaâ-Djerda)	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Mogirane	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01
Zaghouan	7 44	4 22	6 13	8 38	6 38	9 32	7 24

Embranchement du Slata

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Fedj-et-Tameur (bifurc. Kalaâ-Djerda)	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Djerissa	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01
Tadjerouine	7 44	4 22	6 13	8 38	6 38	9 32	7 24
Slata	8 07	5 05	6 36	9 01	6 61	10 05	7 47

Embranchement de Kalaâ-es-Senam

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Qued-Sarrath (bifurcation)	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Majouba	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01
Kalaâ-es-Senam	7 44	4 22	6 13	8 38	6 38	9 32	7 24

Tunis — Fondouk-Djedid — Menzel-bou-Zelfa

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Hamman-Lif	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Fondouk-Djedid	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01
Menzel-bou-Zelfa	7 44	4 22	6 13	8 38	6 38	9 32	7 24

Ligne de Tunis à La Laverie

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
La Laverie	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38

De Tunis à Korbous

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Hamman-Lif	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Solliman	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01

Ligne de Sousse à Kairouan

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Sousse	6 35	3 13	5 10	7 29	5 29	8 23	6 15
Kalaâ-Srira (bifurc. bifurcation)	6 58	3 36	5 33	7 52	5 52	8 46	6 38
Kairouan	7 21	3 59	5 56	8 15	6 15	9 09	7 01

Ligne de Sousse à Mehdiâ

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.				